

COMMUNE DE COLLONGES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 MARS 2022

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 mars 2022 à 20 heures sur convocation du Maire le 17/03/2022.

Etaient présents :

Mmes et MM. PERREAL, MOREL, VESIN, DEVILLE, MERME,
MATHIEU, DALMEDO, BESSON, JACQUET, PEROUCHET,
RATHOUIN, MOULEYRE, DURAFFOUR

Etaient excusés :

Guillaume TOSIN (procuration à Mireille MOREL)
Coralie LONJON (procuration à Ingrid MATHIEU)
Catherine MERESSE (procuration à Emmanuelle DALMEDO)
Vanni LA STORIA

Assistaient à la séance :

Mme Ludivine BEVILACQUA-PEREZ (DGS)

Secrétaire de séance :

Madame Ingrid MATHIEU

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du PV du conseil municipal du 8 février 2022.

2°) Délibérations :

- 1°) *Vote du compte administratif principal*
- 2°) *Approbation du compte de gestion 2021*
- 3°) *Affectation des résultats de l'exercice 2021*
- 4°) *Vote du Budget Primitif 2022 du budget principal*
- 5°) *Vote des taux des taxes locales*
- 6°) *Vote du compte administratif du budget annexe : lotissement pré Fleuri*
- 7°) *Vote du Budget Primitif 2022 du budget annexe : lotissement pré Fleuri*
- 8°) *Lotissement pré Fleuri : approbation du compte de gestion 2021*
- 9°) *Rénovation de la gendarmerie : devis désamiantage*
- 10°) *CCMA : installation d'un bac à graisse*
- 11°) *Bâtiment de la voirie incendié : avenants*
- 12°) *Logements sociaux : garantie d'emprunt à ERILIA*
- 13°) *Travaux de voirie : lancement de la procédure MAPA*
- 14°) *Commission d'appel d'offre (CAO)*
- 15°) *Achat d'un camion pour le service technique : lancement de la procédure MAPA*
- 16°) *Route forestière : demande de subvention*
- 17°) *Centre de loisirs : avenants*
- 18°) *Défibrillateurs et VPI : demande de subventions*
- 19°) *Défibrillateurs : acquisition*

20°) *Création d'une rue*

21°) *Centre de gestion : convention (sous réserve)*

3°) **Points divers**

1°) **Approbation du PV du conseil municipal du 8 février 2022**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) **Délibérations :**

1°) *Vote du compte administratif principal*

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire sort de l'assemblée.

Mme Morel, 1^{ère} adjointe, fait une présentation du compte administratif 2021 afin que le Conseil Municipal :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaisse la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs.

Présentation du tableau récapitulatif du compte administratif du budget principal 2021 en fonctionnement et en investissement :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		142 440.30		2 636 700.87		2 779 141.17
Opérations de l'exercice	2 021 531.48	2 533 149.02	3 137 021.47	2 176 914.63	5 158 552.95	4 710 063.65
Résultat de clôture		511 617.54	960 106.84		448 489.30	
Résultat de clôture avec report		654 057.84		1 676 594.03		2 330 651.87

Explications de la colonne fonctionnement :

142 440,30 = résultat de fonctionnement 2020 reporté en 2021

2 533 149,02 (opérations de l'exercice) = recettes 2021 (2 675 589,32) – résultat de fonctionnement reporté (142 440,30)

511 617,54 (résultat de clôture) = opération de l'exercice (2 533 149,02) – dépenses de fonctionnement 2021 (2 021 531, 48)

Explications de la colonne investissement :

2 636 700,87 = excédent d'investissement 2020 reporté en 2021

2 176 914,63 (opérations de l'exercice) = recettes d'investissement 2021 (4 813 615,50) – excédent d'investissement reporté (2 636 700,87)

1 676 594,03 (résultat de clôture avec report) = recettes d'investissement 2021 (4 813 615,50) – dépenses d'investissement 2021 (3 137 021,47)

960 106,84 = recettes d'investissement 2021 (4 813 615,50) – excédent d'investissement reporté (2 636 700,87) – dépenses d'investissement 2021 (3 137 021,47)

Madame la 1^{ère} adjointe précise que ce tableau récapitule l'état des dépenses et des recettes de la commune en 2021 et propose de passer au vote. Elle précise que l'essentiel des dépenses d'investissement 2021 sont relatives à la construction du centre de loisirs.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- VOTE ET ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget principal

Retour de Monsieur le Maire dans la salle du conseil municipal.

2*) Approbation du compte de gestion 2021

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Gex. Le compte de gestion réalisé par le receveur en poste à Gex étant conforme au compte administratif de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion 2021

3*) Affectation des résultats de l'exercice 2021

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de : 654 057.84€.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	654 057.84 €
<u>A Résultat de l'exercice</u>	0.00
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif	
C Résultat à affecter= A+B (hors restes à réaliser)	654 057.84 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	1 676 594.03 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 1 715 588.74 €
Besoin de financement F=D+E	- 38 994.71 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	38 994.71 €
Affectation en report de fonctionnement au 002	615 063.13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement au 1068, en investissement pour 38 994.71€ et au 002 en fonctionnement pour la somme de 615 063.13€.

Il est important de préciser que l'affectation en report de fonctionnement au 002 de la somme de 615 063.13 € ne signifie pas que cette somme n'est pas incluse en recettes d'investissement. Elle apparaît en recettes d'investissement sur le budget primitif 2022 mais cette affectation permet de ne pas bloquer le budget de fonctionnement en cas d'imprévus.

En effet, une fois l'excédent de fonctionnement transféré à l'article 1068 du budget d'investissement, celui-ci ne peut plus être débloqué en cas d'urgence. Il est donc plus prudent de l'inscrire en report de fonctionnement en 002, ce qui n'empêche pas qu'il soit pris en compte pour les projets d'investissement 2022. D'ailleurs cette somme est comptabilisée dans les recettes d'investissement du budget primitif 2022.

4*) Vote du Budget Primitif 2022 du budget principal

Monsieur le Maire présente la proposition du budget primitif 2022 en fonctionnement et en investissement.

Il précise que ce budget a fait l'objet de nombreuses réunions de travail depuis le mois de janvier afin de s'assurer que l'ensemble des membres du conseil soient d'accords sur les projets proposés en 2022 aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Concernant les dépenses de fonctionnement prévues en 2022 :

-le chapitre charges à caractère général a été significativement augmenté pour des raisons essentiellement liées à l'entretien et la remise aux normes des bâtiments même s'il faudra plusieurs années pour y arriver. L'augmentation des dépenses énergétiques a également été prise en compte.

Monsieur le Maire souligne que la commune est propriétaire de très nombreux bâtiments et que cela représente un coût important en termes d'entretien et de maintenance et mobilise aussi beaucoup les services techniques.

-le chapitre charges de personnels a été un peu augmenté essentiellement afin de permettre l'embauche d'un policier municipal supplémentaire à compter du 1^{er} septembre 2022.

Il souligne que les recettes attendues et inscrites évoluent peu étant donné la conjoncture. En effet, les recettes de la commune sont essentiellement composées de :

-la Dotation Globale de Fonctionnement (versée par l'Etat) qui stagne depuis quelques années et va baisser à compter de 2023

-la Compensation Franco-Genevoise qu'il est impossible de prévoir précisément

-les taxes locales : M. le Maire rappelle que la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation suite à la réforme de l'Etat, cela étant dit la mise en œuvre de cette réforme n'impacte pas vraiment les communes en termes de recettes à ce jour ; néanmoins, pour l'avenir les communes ont désormais un levier en moins et cela est regrettable.

Il rappelle que l'essentiel des dépenses d'investissement sera consacré aux projets suivants :

-le reste à payer du centre de loisirs

-le reste à payer de la reconstruction du hangar incendié

-la rénovation de la gendarmerie

-l'acquisition de matériel technique suite à l'incendie du hangar

-la rénovation de la voirie : la commission ad hoc s'est réunie plusieurs fois afin de déterminer un programme et lister les urgences

-un peu d'équipement essentiellement pour les services scolaires, périscolaires mais aussi un peu pour les services administratifs et la bibliothèque

-la remise aux normes des bâtiments (installation de défibrillateurs, alarmes PPMS)

-l'équipement du CCMA (bac à graisse, climatisation)

-les études « cœur de village » et « réseau de chaleur »

Présentation du budget primitifs 2022 du budget principal de la commune en fonctionnement et en investissement.

Il précise que cette présentation est simplifiée et qu'elle est ensuite traduite sous « format comptable » dans le document que chaque conseiller doit signer à la fin de la séance.

Monsieur le Maire profite de cette occasion pour remercier l'ensemble de son équipe municipale et son équipe de salariés car la préparation budgétaire est un travail d'équipe très important et celui-ci a été réalisé avec succès.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-ADOPTER le budget primitifs 2022 du budget principal en fonctionnement et en investissement dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement : 3 229 864,03 €

Section d'investissement : 3 994 068,37 €

Mme Meresse, conseillère municipale, tient à préciser via Mme Dalmedo, qu'elle est réservée sur l'acquisition de trois VPI (tableaux interactifs pour l'école), car selon elle, un ou deux auraient suffi pour cette année (5 000 € TTC chacun en moyenne soit 15 000 € inscrit au budget pour trois VPI).

5*) *Vote des taux des taxes locales*

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le taux des taxes locales. Etant donné la conjoncture actuelle, il propose de ne pas les modifier.

Rappel des taux votés en 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,49 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,66 %

Présentation des bases 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-FIXE la taxe foncière sur les propriétés bâties à 22,49 %

-FIXE la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 43,66 %

6*) *Vote du compte administratif du budget annexe : lotissement pré Fleuri*

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire sort de l'assemblée.

Mme Morel, 1^{ère} adjointe, fait une présentation du compte administratif 2021 budget annexe du lotissement Pré Fleuri afin que le Conseil Municipal :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaisse la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs.

Présentation du tableau récapitulatif du compte administratif du budget annexe 2021 en fonctionnement et en investissement :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		315 968.18		2 000.00		317 968.18
Opérations de l'exercice			0			
TOTAL			0	2 000.00		317 968.18
Résultat de clôture		315 968.18		2 000.00		317 968.18
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		315 968.18		2 000.00		317 968.18
		315.968.18		2 000.00		317 968.18

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- VOTE ET ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement Pré Fleuri.

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle que ce budget annexe n'aura plus lieu d'être dès que la caution de 2 000 € qui apparaît dans le tableau sera perçue. Elle ajoute que cette situation est relative à un imbroglio administratif dont les tenants et les aboutissants ne dépendent malheureusement pas de la commune. Néanmoins, tout sera mis en œuvre pour essayer de régulariser au plus vite cette situation.

Retour de Monsieur le Maire dans la salle du conseil municipal.

7*) Lotissement Pré Fleuri : Approbation du compte de gestion 2021

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Gex. Le compte de gestion étant conforme au compte administratif de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2021 du lotissement Pré Fleuri.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion 2021 du lotissement Pré Fleuri

8*) Vote du Budget Primitif 2022 du budget annexe : lotissement Pré Fleuri

Monsieur le Maire présente la proposition du budget primitif 2022 en fonctionnement et en investissement et demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitifs 2022 du budget principal en fonctionnement et en investissement dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement : 315 968,18 €

Section d'investissement : 2 000,00 €

9*) Rénovation de la gendarmerie : devis désamiantage

Afin de ne pas freiner l'avancée du chantier de rénovation (risque d'infructueux dans l'appel d'offre), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir un des trois devis proposés par la maîtrise d'œuvre concernant le désamiantage du bâtiment de la gendarmerie.

Présentation des devis.

Monsieur le Maire propose de valider le devis le moins cher, c'est-à-dire l'entreprise JUILLARD.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis JUILLARD présenté ci-avant pour un montant de 14 796,00 € TTC

10*) CCMA : installation d'un bac à graisse

Pour des questions d'hygiène au CCMA (boucherie), il apparaît nécessaire d'installer un bac à graisse. Après plusieurs réunions de travail, un devis a été présenté par l'entreprise T4S. Monsieur le Maire propose au conseil de le valider.

Présentation du devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis T4S présenté ci-avant et d'un montant de 13 475,90 € TTC.

11*) Bâtiment de la voirie incendié : avenants

Concernant la reconstruction du hangar technique, il apparaît nécessaire de compléter certains travaux en matière d'électricité et de plomberie.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait dû déposer un permis de construire identique au précédent pour des raisons réglementaires. Il s'avère nécessaire d'ajouter des prises par exemple ainsi que certains équipements de plomberie.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer deux avenants et un devis afin de compléter ces travaux :

- Un avenant avec l'entreprise Juralpeco pour un montant de 1 366,49 € TTC
- Un avenant avec l'entreprise Gontard Foraz pour un montant de 2 621,95 € TTC
- Un devis avec l'entreprise Jualpeco pour un montant de 1 083,26 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux avenants et le devis présentés ci-avant.

12*) Logements sociaux : garantie d'emprunt à ERILIA

Afin de favoriser la construction de logements sociaux, l'Etat a créé un dispositif de prêt (via la caisse des dépôts et consignations en général) favorable aux bailleurs sociaux.

Pour que les bailleurs puissent en bénéficier, ils ont besoin de garantir leur emprunt par la collectivité qui accueille ces logements sociaux.

Dans le cadre de la construction de la résidence « Le Joris » comprenant 12 logements locatifs sociaux, le bailleur social ERILIA sollicite la garantie de son emprunt (80% de 1 619 223,00 € pour 5 logements PAI et 7 logements PLUS) auprès de la commune.

Monsieur le Maire précise que cette garantie d'emprunt donne le droit à la commune de se positionner sur 20 % des logements sociaux soit 2 logements pour cette opération. C'est un élément important étant donné les difficultés pour se loger actuellement.

Le conseil municipal, avec 10 votes pour et trois abstentions (Mme Morel, M. Tosin et M. Deville) :

- AUTORISE la garantie d'emprunt sollicitée par la société ERILIA concernant les 12 logements sociaux de la résidence « Le Joris »

13*) Travaux de voirie : lancement de la procédure MAPA

Après réflexion et évaluation des besoins et des priorités en matière de travaux lors des dernières commissions « travaux et voirie », Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lancer un marché à procédure adaptée concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la préparation et le suivi des travaux de voirie prévus sur 2022, 2023 et 2024. Ce marché sera constitué d'une tranche ferme pour les travaux urgents et prioritaires ainsi que de deux tranches conditionnelles, voire trois, pour des questions d'ordre technique et budgétaire. L'estimation du montant des travaux est en cours.

Pour des questions de délai, Monsieur le Maire demande également au conseil de l'autoriser à choisir le maître d'œuvre après avis de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) et de signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure MAPA pour le choix d'un maître d'œuvre concernant le programme de travaux de réfection des voiries
- AUTORISE Monsieur le Maire à choisir le maître d'œuvre et à signer tous les documents relatifs à ce contrat après avis de la CAO

14*) Commission d'appel d'offre (CAO)

Dans le cadre des procédures de marchés publics, la CAO intervient obligatoirement pour l'ouverture des plis (offre des entreprises).

Elle est constituée du Maire automatiquement ainsi que de 3 membres du conseil et de 3 suppléants.

Etant donné les démissions de Mme Rivolier (titulaire) et M. Turret (suppléant), Monsieur le Maire propose de les remplacer.

Après accord du conseil municipal pour voter à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité :
-DESIGNE Mme Nina Rathouin comme titulaire et M. Romain Merme comme suppléant

Rappel des membres de la CAO :

Président : Lionel Perreal

Titulaires : Mireille Morel (vice-présidente), Nina Rathouin, Didier Vesin

Suppléants : Catherine Meresse, Romain Merme, Jérémy Mouleyre

15°) Achat d'un camion pour le service technique : lancement de la procédure MAPA

Les estimations de cette acquisition étant vraisemblablement supérieure à 40 000 € HT, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à lancer un marché à procédure adaptée pour l'achat d'un camion pour le service technique, et de l'autoriser à choisir l'entreprise qui répondra le mieux aux attentes de la commune après avis de la CAO et, enfin, de pouvoir signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure MAPA pour l'acquisition d'un camion pour le service technique

-AUTORISE Monsieur le Maire à choisir l'entreprise qui répondra le mieux aux attentes de la commune et à signer tous les documents relatifs à cette procédure après avis de la CAO

16°) Route forestière : demande de subvention

Suite à plusieurs réunions de travail avec l'ONF concernant des travaux d'amélioration de la desserte forestière du couloir de la vie des vaches (Présentation du plan de financement), nécessaire au bon fonctionnement de la forêt de Collonges, Monsieur le Maire propose au conseil :

-d'approuver le projet

-de s'engager à inscrire au budget 2023 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération (estimation : 103 200 € TTC)

-solliciter une subvention

-s'engager à entretenir la route

-autoriser le maire à signer le marché MO

-approuver la passation de marché

-autoriser le maire à signer le marché

-s'engager à régler les frais de publication

Il est à noter que les subventions FEADER doivent participer à hauteur de 80 % du montant hors taxes et que cette délibération est soumise à l'octroi de cette subvention.

Reste à charge pour la commune après récupération des subventions si elles sont acceptées : 17 281.58 € selon l'estimation de l'ONF (plan de financement et carte en pj).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le projet tel que présenté

-S'ENGAGE à inscrire au budget 2023 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération (estimation : 103 200 € TTC) sous réserve de l'octroi de 80 % de subventions

-SOLLICITE une subvention

-S'ENGAGE à entretenir la route

-AUTORISE le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre

-APPROUVE la passation de marché

-AUTORISE le maire à signer le marché

-S'ENGAGE à régler les frais de publication

17°) Centre de loisirs : avenants

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les avenants de :

- « Menuiserie de l'Ain » pour un montant de 8 976.00 € TTC : anti pince-doigts (absent dans le cahier des charges

d'origine)

- « Genevrier menuiserie » pour un montant de – 2 268.00 € TTC : suppression des bâtons de maréchal de la porte d'entrée

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants présentés ci-avant

18°) Défibrillateurs et VPI : demande de subventions

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter des subventions dans le cadre de l'achat de défibrillateurs pour les bâtiments communaux ainsi que des VPI (tableau interactifs) pour l'école.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour les éléments précisés ci-avant.

19°) Défibrillateurs : acquisition

Conformément à l'inscription budgétaire, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un ou plusieurs devis dans la limite de 13 200 € TTC pour l'acquisition de défibrillateurs selon la réglementation en vigueur.

Il précise qu'une fois installés dans les bâtiments, une communication sera spécifiquement réalisée à ce sujet (emplacements, fonctionnement...).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le ou les devis relatifs à l'acquisition et l'installation des défibrillateurs dans la limite de 13 200 € TTC.

M. Merme tient à remercier le travail de Mme Morel-Chevillet à ce sujet.

20°) Création d'une rue

Dans le cadre de l'aménagement des « Terrasses de la Citadelle » il est nécessaire de créer une rue située entre la rue de Ruybot et la rue de la Citadelle et de la nommer afin de pouvoir délivrer un certificat d'adressage au constructeur.

Monsieur Vesin propose la « Rue du Lavoir » puisqu'un lavoir est situé à proximité.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-CREE et NOMME la « Rue du Lavoir » la rue située entre la rue de Ruybot et la rue de la Citadelle

21°) Convention : centre de gestion (sous réserve)

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

3°) Points divers

Présentation du projet d'aménagement du jardin des senteurs (schéma) proposé par les services techniques de la commune. Le conseil municipal est enthousiaste et M. Merme remercie l'investissement des agents.

Suite aux échanges entre Monsieur le Maire et PGA concernant le déplacement de l'arrêt de bus scolaire, la proposition qu'a accepté le Maire est la suivante :

-l'arrêt de bus scolaire du foyer rural disparaît pour des raisons de sécurité

-à la place sont créés deux arrêts de bus :

-un sur la rue des Iles : le bus sort de la 2x2 voies, prend la rue du Rhône, récupère les enfants et repart par le terrain de foot en direction de l'école de Peron.

-un sur la rue de Pré-Moitié : le bus arrive au rondpoint de la rue des écoles, remonte par la rue du pré Pariaud et repart rue de l'Alouette.

Chaque enfant va recevoir une information lui précisant à quel arrêt il doit se rendre.

Ces deux arrêts devraient être mis en œuvre à compter de la rentrée des prochaines vacances d'avril. La commune a en charge l'aménagement des quais.

Monsieur le Maire informe de l'avis défavorable émis par la préfecture concernant une demande de permis pour l'installation d'une antenne relais. En effet, celle-ci se trouvait dans le périmètre du fort.

En revanche il souligne que hors site classé, il sera difficile de refuser en cas de nouvelle demande étant donné les directives de l'état à ce sujet.

Enfin il rappelle les dates des prochaines élections présidentielles les 10 et 24 avril et demande à chaque conseiller municipal de s'inscrire dans le tableau des permanences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion du conseil municipal : le 12 avril et/ou le 10 mai (sous réserve)
